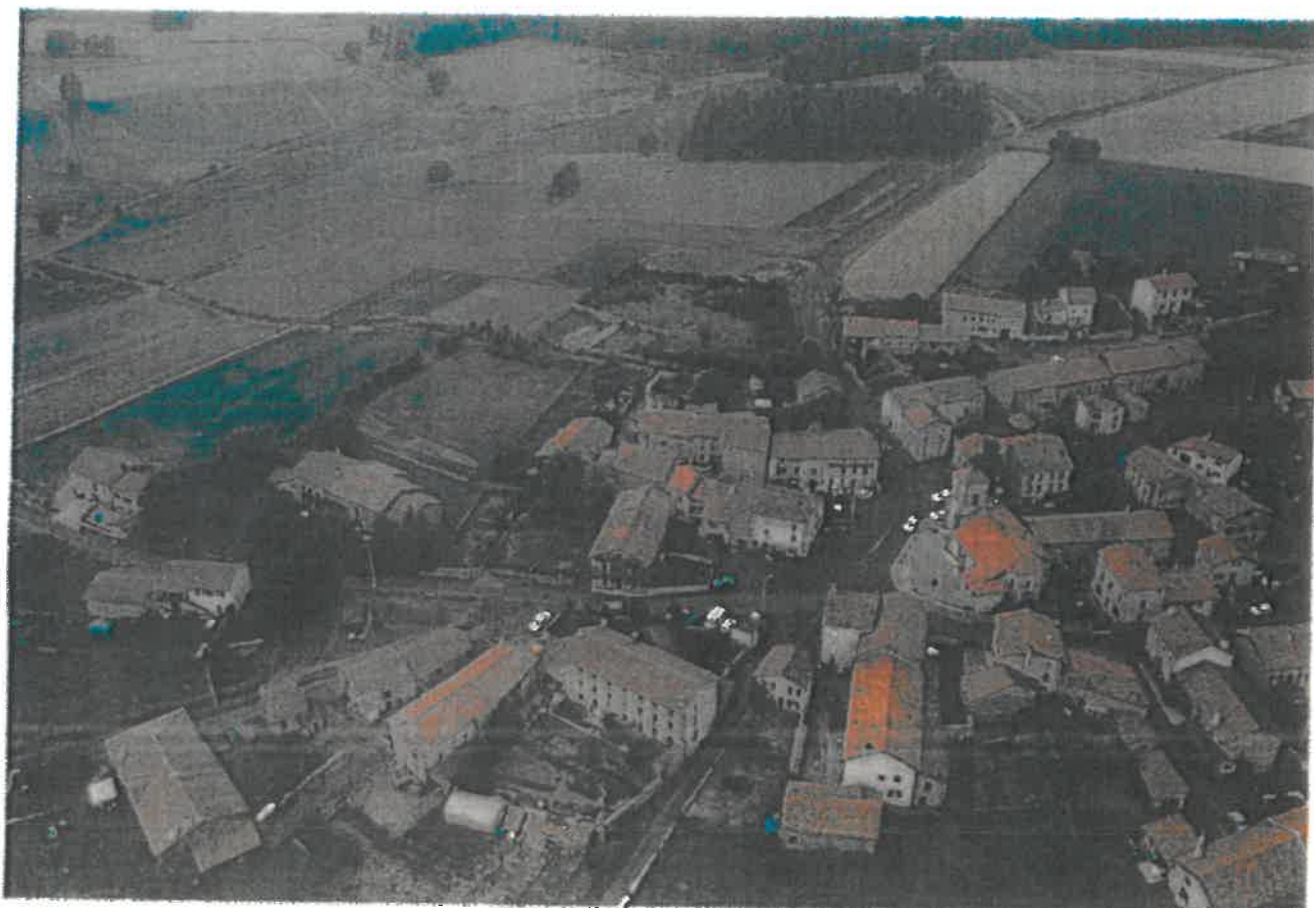


**Commune de SEMBADEL**

# **BULLETIN MUNICIPAL**

## **2019**



**La Conseil Municipal et l'ensemble du personnel de la commune vous souhaitent de  
bonnes fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020**

## **LE MOT DU MAIRE.**

2019 : dernière année pleine du mandat ; le temps passe vite quand nous sommes occupés.

Etant en période pré-électorale, nous nous devons de respecter la loi qui nous empêche, et c'est bien normal, d'utiliser les moyens d'information de la mairie pour nous promouvoir. C'est tout simplement « le devoir de réserve ». Notre texte sera, cette année, beaucoup plus neutre.

Les travaux prévus pour 2019 ont été réalisés dans les temps : les WC de la gare sont terminés. La piste forestière Dignac- Le Fournet-Varennnes n'est pas encore ouverte à tous les tonnages, mais le chantier est clos.

La MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) a ouvert ses portes le 2 septembre, jour de la rentrée des classes. Elle peut accueillir jusqu'à 8 enfants simultanément.

Par contre, les travaux de réseaux de Sembadel-bourg ont pris du retard pour diverses raisons indépendantes de notre volonté. Alors que les ordres de service ont été signés le 22 octobre, nous avons reçu en mairie deux jours plus tard, un avis qui stipulait que la compétence « eau pluviale » serait transférée à la communauté d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les travaux commenceront donc en janvier 2020. Nous ne sommes pas favorables à ce transfert, l'eau pluviale n'engendre aucun coût de fonctionnement et son suivi est simple. En cas de transfert, il faudra verser une somme chaque année à la communauté d'agglomération et nous viderions encore un peu plus le champ de compétences de la commune. Nous attendons néanmoins de connaître les intentions du gouvernement qui est en plein atermoitement dans cette affaire.

Notre école est en danger. Même si nous ne risquons pas la fermeture, force est de constater que le faible nombre d'enfants ne nous a pas permis de garder les deux postes d'enseignants à temps complet à Sembadel.

En cette fin d'année, je vous souhaite à tous de passer de très bonnes fêtes et vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 11 janvier 2019 à 15h à la salle de la gare. Nous tenons à perpétuer ce traditionnel moment d'informations et d'échanges avec vous et vous attendons nombreux.

Roland GOBET



MAM « La gare des p'tits loups »

# ETAT CIVIL 2019

**Naissances : néant**

**Mariages : néant**

**Décès :**

- JALIBERT Carole (décédée le 06/01/2019)
- CHOMETTE Claudette née MAURY (décédée le 20/02/2019)
- VINCENT Jacqueline née CAILLET (décédée le 05/05/2019)
- BOUDON Ginette née FAYOT
- GALLON Bernard (décédé le 02/08/2019)
- ROCIPON Simone née BOUDON (décédée le 28/08/2019)
- BAYARD Paul (décédé le 22/09/2019)
- CROZEMARIE Jean

## TRAVAUX REALISES EN 2019



**Atelier intercommunal**



**WC La gare**



**MAM « La gare des p'tits loups »**



**PISTE FORESTIERE DIGNAC**

## **TAD CONNANGLES – SEMBADEL GARE – FELINES - JULLIANGES**

### **MARDI APRES-MIDI**

en direction de Craponne sur Arzon

**13h30** Le Gay / **13h37** Jeanne Martin / **13h43** Intranges

**13h47** Connangles (*devant l'église*) / **13h52** Le Monthiol

**14h00** Sembadel Bourg et Gare

**14h07** Félines (*mairie*)

**14h16** Jullianges (*mairie*)

Arrivée **14h25** Craponne sur Arzon

(*MSAP, Super U ou Caisse d'épargne*)

**Retour à 16h30**

*Pour réservation, téléphoner à la Boutique Tudip (04.71.02.60.11)  
impérativement avant le lundi midi.*

### **JEUDI MATIN**

en direction de La Chaise-Dieu

**9h00** Jullianges (*mairie*)

**9h09** Félines (*mairie*)

**9h13** Sembadel Gare

*Nouveau\** **9h20** La Vernède

**9h26** Sembadel Bourg

**9h34** Le Monthiol / **9h39** Connangles (*devant l'église*)

**9h43** Intranges / **9h49** Jeanne Martin / **9h56** Le Gay

Arrivée **10h05** à La Chaise-Dieu

(*Place du marché*)

**Retour à 11h30**

*Pour réservation, téléphoner à la Boutique Tudip (04.71.02.60.11)  
impérativement avant le mercredi midi.*

**Conditions tarifaires : identiques au réseau TUDIP**

**Ticket unité : 1,50 euros**

**Carnet de tickets : 11 euros**

**Dépositaire à Craponne/Arzon au Tabac Cadeaux**

**La Boutique TUDIP est ouverte du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**

## LA PAROISSE DE SAINT-LEGER (Gérard BOUDET)

Au XIXe siècle le canton de La Chaise-Dieu comptait trois communes de plus : Saint-Victor sur Arlanc, Jullianges et Saint-Léger. Les deux premières furent rattachées au canton de Craponne au début du XXe siècle. La commune de Saint-Léger, trop petite, fut supprimée et incorporée à Sembadel au milieu du XIXe siècle.

### Description de la commune de Saint-Léger

Le territoire de cette paroisse, puis commune, s'étendait sur 322 hectares formant un triangle allongé limité au levant par Sembadel, au couchant par Saint-Pal-de-Senouire et au sud par Monlet.

La période révolutionnaire, qui a banni tous les noms de saints, avait rebaptisé la commune Léger-les-côtes (ou Léger-la-côte) et le terme "les côtes" est bien justifié par le relief accidenté. Le point le plus bas, vers Hierbette, à la limite de la commune, est à 849 mètres d'altitude, et le plus élevé, se situe au nord, il domine à 1115 mètres.

Le chef-lieu, Saint-Léger, est un très petit village. Vers 1800, il était formé de deux maisons, avec une église et un cimetière aujourd'hui disparus. Attenant à l'église, la cure abritait le prêtre de la paroisse. Comme beaucoup d'églises de la région, Saint-Léger était une dépendance de La Chaise-Dieu.

La première église est fort ancienne et antérieure au XIIIe siècle : elle est citée dans le testament d'un chanoine de Saint-Agrève daté du 11 juillet 1252. Ce religieux effectue un legs à plusieurs églises de la région de La Chaise-Dieu et d'Allègre dont Saint-Léger, Saint-Badel (Sembadel), Saint-Pal-de-Murs (Saint-Pal-de-Senouire), Félines, etc.

Quatre autres villages ou hameaux faisaient partie de cette paroisse : Bonnefont, le plus important, avec six maisons en 1820, de même que Hierbette, cité dès le XVIe siècle ; Moulllys, appelé aussi le(s) Moulin(s), possède seulement deux habitations et le Mazel, au nord, est une maison isolée au début du XIXe siècle (on compte trois maisons aujourd'hui).

Etat de la commune en 1820

villages	maisons	habitants
Saint-Léger	2	19
Bonnefont	6	44
Hierbette	6	37
Le Mazel	1	10
Les Moulins	2	11

En 1762, d'après une description faite par le curé de Saint-Léger, Pierre Dumas, la paroisse ne comportait que 14 maisons et une soixantaine d'habitants, Ces derniers sont pauvres et les terres de faibles rendements. Une partie importante de la paroisse était recouverte, comme aujourd'hui, de forêts.

### L'église de Saint-Léger

Le plan cadastral de Saint-Léger du début du XIXe siècle, atteste de la situation d'une église, déjà en ruines, en bas du village, au bord du ravin. A côté de celle-ci, le cimetière. L'église se prolonge par la cure. Le patron de cette église était Saint-Guillaume, dont les reliques, d'après une description de Jacques Branche, furent disposées "dans une chasse, sur quatre piliers de pierre, derrière l'autel" de l'église de Saint-Léger". On ignore quand et comment la plus grande partie des reliques de ce saint vinrent à Saint-Léger, mais plusieurs miracles furent accomplis et le premier novembre 1501, l'évêque de Troyes vint honorer ces reliques.

Lors des guerres de religion, les protestants pillent l'église, brisent les fonts baptismaux et la chasse de Saint Guillaume, puis dispersent les reliques du saint. Un fémur, la plus grande partie du crâne, des côtes, des os des doigts et des jambes et quelques autres fragments sont ramassés par les habitants et placés dans une chasse de bois fermant à clef l'intérieur de celle-ci est couvert d'un "beau linge" l'extérieur est en fer blanc, comme en témoigne Jacques Branche, moine de Pébrac au XVIIe siècle. Ce moine certifie que plusieurs prêtres ont relaté des miracles opérés par ce saint : guérison de la fièvre et des petits enfants en retard pour marcher.

Jacques Branche relate l'existence d'une fontaine "tout contre l'église", qui guérissait de la "grappe". Il s'agit probablement de la source, qui disparaît actuellement sous la végétation, située au bord du chemin, sous le village, à quelques mètres de l'emplacement supposé de l'église.

L'Abbé Pontvianne cite des pèlerins qui traversaient l'Allier à la Bajasse, pour aller en pèlerinage au Puy, la Trinité, ou venir honorer les reliques de Saint Guillaume à Saint-Léger.

### Naissance et disparition de la commune

La période révolutionnaire crée les communes. dont les limites se superposent le plus souvent à celles des paroisses. Elles sont dirigées par un maire et le premier de Saint-Léger sera Jean Roux, habitant de Moulllys, fils de Barthélémy Roux et de Marie Joumel décédés respectivement en 1771 et 1771 au Moulllys. Jean Roux est marié depuis le 25 juillet 1776 avec Françoise Boudon de Dignac, fille de Claude Boudon et Marianne Pascal.

Mais la commune est, comme nous l'avons déjà signalé, très petite et pauvre. Un rapport du 31 juillet 1841 compare les communes de Saint-Léger, Sembadel et Saint-Pal : Ce rapport précise que Saint-Léger ne possède ni mairie, ni école, ni église, ni presbytère (les matrices cadastrales signalent l'église en ruines au début du XIXe siècle). En 1802, avec le concordat, la paroisse de Saint-Léger est réunie à celle de Sembadel.

Aussi l'administration envisage de supprimer les communes de Saint-Léger, malgré quelques réticences sans conviction, de certains de ses habitants. Dans les premiers projets, de 1841, la commune devait être démembrée les villages de Saint Léger, les Moulllys, Hierbettes seraient rattachés à Saint-Pal, et le reste, Bonnefont et Le Mazel, à Sembadel. Mais le conseil municipal de Saint-Léger et les habitants ne veulent pas être demembrés. En particulier les habitants de Saint-Léger et Moulllys ne désirent pas être rattachés à Saint-Pal les "forts mauvais chemin" pour s'y rendre, surtout par temps de pluie ou de neige", et, de plus. ils ont leurs ancêtres enterrés, depuis le début du siècle, à Sembadel. Si le conseil municipal de Saint-Pal réclame une partie de la commune de Saint-Léger, celui de Sembadel voudrait absorber tout le territoire de cette commune, d'autant plus que Sembadel a perdu les villages d'Arfeuilles (par arrêté du 22 juillet 1840) et de Combomas réunis à La Chaise-Dieu. Un autre projet envisageait seulement le rattachement de Hierbettes à Saint-Pal et le reste de la commune de Saint-Léger à Sembadel. Finalement une ordonnance royale du 25 mai 1843 décrète la réunion en une seule commune de Saint-Léger et Sembadel.

## Quelques curiosités :

Près du village du Mazel, au bord du chemin se trouve une curieuse croix de pierre, fichée sur un bloc de granite. Il s'agit probablement d'un réemploi. C'est aussi un bloc de granite qui sert de socle à une croix en fer située au carrefour il mi-chemin entre Le Mazel et Bonnefont.

Au sud-ouest du Mazel en se dirigeant vers Combelle, un gros rocher d'environ 1 mètre de haut, affleure du talus, un peu à l'écart de la route, caché dans un bois d'épicéas. Il est creusé de deux cavités. L'une est assez importante et baptisée marmite du diable ; elle comporte une rigole. La deuxième est peu profonde.

Au début du XIXe siècle, l'église est en ruines, puis disparaît. Mais la tradition populaire perpétue le souvenir de quelques restes. Parmi ceux-ci un modillon sculpté d'une tête d'animal est inséré dans un mur de maison à Bonnefont. Au Mazel c'est une tête humaine qui orne une habitation, elle proviendrait de l'ancienne église et représenterait Saint Guillaume ou Saint-Léger. La petite cloche de l'église de Sembadel. D'après la tradition, serait, elle aussi, originaire de Saint-Léger. Ces quelques éléments ne permettent pas de reconstituer l'église.

## SAINT-LEGER, COMMUNE DISPARUE.

La localisation des ancêtres est une des premières préoccupations du généalogiste. Le problème se complique lorsque la paroisse ou la commune a disparu.

C'est le cas de St Léger, supprimée en 1843 car trop petite. Cette commune fut incorporée à sa voisine, Sembadel. St Léger faisait partie du canton de La Chaise-Dieu (Haute-Loire). Elle est limitée au nord et à l'est par Sembadel, au sud par Monlet et à l'ouest par St Pal de Murs devenue aujourd'hui St Pal de Senouire. Lors de la période révolutionnaire, la commune prit le nom de Léger les côtes, dénomination justifiée par son relief.

D'une superficie d'environ 322 hectares, la paroisse comprend les villages de St Léger, Bonnefont, Hierbettes, Moullys et Le Mazel. D'après le "Dictionnaire topographique de la Haute-Loire", de DERIBIER de CHEYSSAC (paru en 1820), nous pouvons dresser un tableau de la population au début du XXème siècle:

villages	maisons	habitants
St Léger	2	19
Bonnefont	6	44
Hierbettes	6	37
Le Mazel	1	10
Moullys	2	u

Soit un total de 121 habitants répartis dans 17 maisons.

Une église existait à St Léger, elle abritait les reliques de Saint Guillaume (voir J. BRANCHE, "La vie des saints et saintes d'Auvergne et du Velay). Après la Révolution, l'église est déclarée en ruines. Aujourd'hui, une maison est construite sur son emplacement.

Deux séries de registres paroissiaux de St léger sont conservées aux Archives départementales de la Haute-Loire, 6E 231 et E Dépôt 62, auquel s'ajoute une série (non consultable) E Dépôt 285 pour une partie de la période révolutionnaire. L'examen des deux séries permet d'obtenir une collection presque complète à partir de 1739. Des lacunes existent pour 3 années du XIXème siècle et pour une partie de la période révolutionnaire.

La série 6 E 231 commence en 1569 et se poursuit, avec de nombreuses lacunes, jusqu'en 1633 ; mais les actes reprennent ensuite en 1768. La série E dépôt 62 débute en 1739, il manque les années 1771 et 1773 que l'on trouve dans 6E 231.

C'est donc une absence de registres pendant plus d'un siècle, entre 1633 et 1739, qui perturbera les recherches généalogiques. Les archives notariales de cette période étant également lacunaires dans la région, de nombreuses généalogies à St Léger s'arrêteront au début du XVIIIème siècle.

("Dictionnaire généalogique J,;s ramilles 0' Auvergne"), le mariage de Catherine de FRÉTAT, fille naturelle de Marie de FRÉTA T de Connangles, avec Jean FERREBEUF en 1788.

Notons aussi un mariage célébré deux fois ! Pierre BARTHÉLEMY et Marie PASSELAYGUES s'unissent le 10.10.1749, mais un empêchement pour consanguinité du "quatre au quatre" est découvert, et après dispense, le mariage est confirmé le 03.05.1750.

La population de la paroisse est peu importante et le nombre d'actes de baptêmes mariages ou sépultures est réduit. Le tableau ci-après résume la situation entre 1739 et 1792.

	moyenne annuelle	nombre d'années sans acte (l)	nbre max. d'actes
baptêmes	3,4	2	9 en 1791
mariages	1,0	22	4 en 1766
sépultures	1,9	13	8 en 1765

1) : Il ne s'agit pas d'un oubli ou de feuillets disparus car, pour certaines années, nous lisons la mention "pas de sépultures". Ces chiffres permettent de comprendre la disparition de la paroisse puis de la commune de St léger.

### Les familles

Principaux patronymes rencontrés au XVIIIème siècle (évidemment avec des variantes orthographiques) :

- ARMAND. AUVERGNON,
- BARTHÉLEMY, BÉRAUD, BERBESIER. BORYE. BREUL, BUSSAT,
- DOSMONT,
- FAYET, FERREBEUF,
- GIRARD,
- JOURDE,
- MOLLIMARD,
- 'ASSELAYGUES, PUBELIER,
- AVEL, ROUX.